

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET :

**18. ACTIVITÉS  
NAUTIQUES. MISE À  
JOUR DU RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

ID : 059-213904004-20210614-21062021018-34K-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIIN à dix

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, la commune de Merville va mettre en place des activités nautiques durant la période de juillet à septembre.

Les activités prévues sont : pédalo et vélo nautique (gratuites et limitées à 30 min), ainsi que bateau électrique, stand up paddle et canoë dont les tarifs sont les suivants :

	Bateau électrique	Stand up Paddle	Canoë
1 heure	20€	8€	8€
2 heures		15€	15€

Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire. La baignade reste interdite.

2 animateurs assureront les missions d'accueil, de réservations des activités ainsi que la surveillance de ce plan d'eau.

Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour le règlement intérieur portant sur le fonctionnement et les consignes à respecter en matière d'inscription, de conditions d'utilisation, de sanctions et de conduite à tenir en cas d'accident.

Cette année, il a été décidé qu'elles se dérouleront sur la Bourre, située Boulevard du Maréchal Joffre. Les jours d'ouvertures sont du mercredi au dimanche de 13 h 30 à 18 h pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Le conseil municipal invité, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le règlement dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.